



FSE Fonds Social Européen

> Objectif 2

Petite commune rurale de la Haute-Vienne, La Meyze (831 habitants) se caractérise par un déficit de structures de garde pour les enfants. Pour pallier ce manque, les parents de la commune ont décidé de se regrouper en association en mai 2003 et de créer un centre de loisirs sans hébergement pour accueillir les enfants de 6 à 11 ans en garderie périscolaire, les mercredis et pendant les petites vacances scolaires. Dans l'objectif de rester dans un cadre familial et convivial, ce centre de loisirs de zone rurale, fonctionne dans une démarche d'accueil personnalisé, "à la carte". Cette nouvelle structure permet de soulager les parents, et notamment les mères soumises à des horaires de travail irréguliers ou en recherche d'emploi. Ce projet, soutenu par les fonds européens (FSE) dans le cadre du programme Objectif 2, est un pas de plus vers l'égalité des chances et l'équité entre zones rurales et urbaines.

La création d'un centre de loisirs pour redynamiser une commune rurale

La Meyze est une commune rurale, située dans le canton de Nexon près de Limoges, compte un peu plus de 800 habitants. L'école communale, qui accueille 66 élèves de 3 à 11 ans, n'assure pas les garderies en dehors des heures d'école et aucun mode de garde n'existe pendant les vacances scolaires. Une étude réalisée en 2003 par l'Ecole d'infirmière de Limoges confirme ce déficit de structures qui entraîne la baisse des effectifs de l'école. Les parents préfèrent en effet mettre leurs enfants dans les écoles des communes avoisinantes accueillant les enfants hors temps scolaire. En janvier 2003, une mère d'élève, animatrice de profession, propose de créer un centre de loisirs sans hébergement pour les mercredis et les vacances scolaires et une garderie périscolaire pour les enfants scolarisés en maternelle et en école primaire à La Meyze.

En mai 2003, l'association "Ainsi font..." regroupant les parents d'élèves de la commune est créée et le centre de loisirs ouvre ses portes en septembre 2003. Les locaux sont prêtés par la Mairie qui soutient l'initiative :

- L'école maternelle abrite le centre de loisirs les mercredi et les vacances scolaires. Elle est équipée d'une salle de sieste, pour l'accueil des tout-petits.
- La garderie périscolaire se déroule, quant à elle, dans les locaux de l'école primaire.

Les Fonds européens (FSE) participent, avec d'autres acteurs publics partenaires du projets (Conseil général, Mairie de La Meyze, Caisse d'Allocation Familiale), au financement du fonctionnement du centre ainsi qu'à l'embauche de deux animatrices. Le centre de loisirs a une capacité d'accueil de 8 enfants de 3 à 16 ans et de 12 enfants de 6 à 11 ans. Le fonctionnement est souple et permet un accueil «à la carte» : les parents peuvent y déposer leurs enfants à l'heure, la demi-journée ou la journée complète. Il ouvre ses portes dès 7h30 et ferme à 19h30.

Un pas de plus vers l'égalité des chances et l'équité entre territoires

La Meyze connaît un taux de chômage féminin élevé. Dans un souci d'équité entre zones rurales et urbaines, la création d'un centre de loisirs permet à ces femmes d'avoir du temps libre, utile à leur recherche d'emploi ou à leurs besoins de formation au même titre que des personnes habitant en zone urbaine. Pour les femmes soumises à des horaires de travail irréguliers, le centre de loisirs leur permet également d'avoir une gestion plus souple de leur temps de travail. Ce nouveau service de garderie périscolaire contribue donc au maintien de la population active et au renforcement de la vie au sein de la commune. La création d'un centre de loisirs sans hébergement à La Meyze a permis la création de deux emplois. Dans la perspective de soutien des jeunes de la commune, le centre de loisirs accueille en outre des jeunes stagiaires BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs), CAP Petite enfance, BEP Sanitaire Social, Baccalauréat professionnel SMS (Sciences médico-social).

Pour renforcer son aspect familial et convivial, le centre de loisirs a limité volontairement son nombre de places. Cette organisation lui permet d'adopter un mode de fonctionnement à la carte, très souple et répondant aux besoins de chaque famille. L'accueil à l'heure des enfants implique une gestion organisationnelle complexe, notamment pour les repas ou les activités que peu de centres peuvent se permettre en raison de leur trop grande capacité d'accueil.

En terme de dynamique économique locale, le centre de loisirs participe à l'activité du commerce d'alimentation générale de la commune. Pour les pique-niques, les goûters, les activités cuisines..., les courses sont en effet faites à la supérette de La Meyze. Les repas sont livrés par le restaurateur de commune pour les journées d'accueil au centre de loisirs.

La réussite du fonctionnement du centre de loisirs de La Meyze a motivé de nouveaux objectifs. D'une part, celui-ci devrait ouvrir ses portes une partie des vacances d'été. D'autre part, pour la rentrée scolaire prochaine, l'association devrait mettre en place avec l'école un soutien scolaire.



Fonds : FSE
> Objectif 2



Témoignage

Depuis son ouverture, le centre de loisirs accueille en moyenne :

- 12 enfants les mercredis et les vacances scolaires,
- 8 à 16 enfants pendant les garderies périscolaires.

«Le centre de loisirs crée vraiment une nouvelle dynamique dans une commune vieillissante.»

«Le financement européen permet de pérenniser le deuxième emploi créé.»

Le porteur de projet : Association de parents – Ainsi Font

Isabelle Barry - Présidente de l'association Ainsi Font - Tél. : 05 55 44 18 00

L'association Loi 1901 "Ainsi Font..." est une association de parents d'élèves décidés à se regrouper pour apporter des solutions au problème de garde de leurs enfants hors temps scolaire et maintenir ainsi les effectifs de leur école. Elle regroupe une vingtaine de familles adhérentes habitant en majorité sur la commune de La Meyse, mais également dans les communes avoisinantes. Créée en mai 2003, l'association a pour objet d'accueillir les enfants scolarisés en maternelle et en école primaire et de leur proposer, ainsi qu'à leurs familles, des activités éducatives, sociales et récréatives. Pour cela, elle a créé un centre de loisirs sans hébergement qui reçoit les enfants de 6 à 11 ans en garderie périscolaire, les mercredis et pendant les petites vacances scolaires. L'association a également une démarche d'aide aux familles dans leur recherche de modes de gardes en proposant une liste de personnes pour le baby-sitting ainsi que des assistantes maternelles.

Budget et partenaires financiers

Budget (coût total) : 25 392 euros

- Partenaires financiers :
- Autres acteurs publics : 40%
 - Union Européenne (FEDER) : 33,3%
 - Collectivités locales : 24%
 - Conseil Général de la Haute-Vienne : 3%

Année de réalisation : 2003

L'Objectif 2 en région Limousin

Depuis le début du 20ème siècle, le Limousin a vu sa population décroître. Pour maintenir sa population et en accueillir de nouvelles, la région a pris des mesures en faveur du développement local et rural. A cette fin, elle soutient l'initiative locale pour la création d'emploi et le dynamisme rural. Le Document Unique de Programmation (DOCUP) de la région Limousin prévoit pour la période 2000-2006, une intervention spécifique du FSE pour améliorer l'accès et la participation au marché du travail des femmes qui, dans des espaces à dominante agricole, rencontrent souvent des difficultés pour exercer une activité professionnelle. La carence de modes de garde d'enfants est une des difficultés que cette opération vise à pallier.

- > **Titre de l'opération** : Centre de loisirs sans hébergement – garderie périscolaire
- > **Axe 2** : Améliorer la compétitivité des entreprises et favoriser la création d'activités et d'emplois
- > **Mesure 3** : Contribuer à l'adaptation des ressources humaines à l'évolution de l'environnement.



Contacts

Préfecture de région Limousin
Secrétariat Général aux Affaires Régionales
Chargé de mission Europe :
Jean-Claude LUC
Tél. : 05 55 11 61 05
Mail : jean-claude.luc@limousin.pref.gouv.fr



Pour aller plus loin

Pour retrouver le DOCUP et des informations sur la mise en œuvre des fonds européens en région :

www.limousin.pref.gouv.fr
www.cr-limousin.fr

